

Paris, le 18 juin 2026.

IA à la Sécurité sociale : progrès ou casse sociale ? Informaticiens : ne laissons pas l'IA décider de notre avenir !

Chères et chers collègues,

L'intelligence artificielle s'invite aujourd'hui à grande vitesse au sein de la Sécurité Sociale avec de multiples cas d'usage annoncés. Présentée comme une innovation incontournable, elle transforme profondément nos métiers. Des réflexions sont en cours dans les directions de la Sécurité Sociale sur les impacts RH de l'introduction de l'IA. Et derrière les discours sur la modernisation, une réalité s'impose : les projets se multiplient, les expérimentations deviennent des déploiements, et les impacts sur les agents restent sous-estimés.

✚ Une mutation déjà en cours

Dans l'Assurance Maladie, de nombreux cas d'usages sont en expérimentation pour un déploiement imminent : analyse et génération de données, aide au développement, génération de documentation, orchestration d'assistants, automatisation de workflows, aide à la décision, analyse automatisée du code, dépouillement d'appels d'offres...

L'IA est amenée à s'installer durablement dans nos organisations.

✚ Un bouleversement global du travail

L'IA modifie le contenu et la nature des métiers, les compétences attendues et les conditions de travail. Certaines tâches sont automatisées, d'autres deviennent plus complexes. Le travail se déplace vers de la supervision et du contrôle.

✚ Les informaticiens sont en première ligne

Contrairement aux idées reçues, les informaticiens sont directement exposés. L'IA peut automatiser une partie des tâches tout en transformant profondément le métier : moins de production, plus de validation et de supervision.

Le cœur du métier d'informaticien, comprendre, concevoir, maîtriser, est remis en cause.

Cette transformation n'est pas sans conséquences : elle entraîne déjà des impacts concrets sur les compétences, les conditions de travail, la reconnaissance des métiers, la maîtrise du système d'information et l'accroissement de la dépendance aux prestataires.

Les cabinets spécialisés dans les risques professionnels et conditions de travail s'accordent sur :

➤ **La déqualification et la perte de compétences du personnel**

- L'automatisation peut entraîner une perte progressive de savoir-faire. On valide des résultats sans en maîtriser réellement les mécanismes,
- Moins de conception et de compréhension fine, plus de correction : à terme, c'est l'expertise qui est fragilisée.

➤ **La pression et les risques psychosociaux**

L'IA ne réduit pas la charge de travail, au contraire elle l'intensifie. Plus de complexité, de contrôle, de pression, de charge mentale, une disparition des temps "de respiration" et une responsabilité engagée sur des actions ou informations délivrées par l'IA : au final les risques psychosociaux augmentent, avec des impacts identifiés :

- Anxiété face à l'avenir professionnel,
- Perte de sens du travail,
- Sentiment de déclassement,
- Baisse de l'estime de soi.

Le métier change sans reconnaissance. Le travail devient moins lisible, plus abstrait.

➤ **IA, sous-traitance et dépendance, une continuité dangereuse :**

- L'IA ne rompt pas avec les dérives existantes, elle les amplifie.
- Elle s'inscrit dans une logique déjà connue d'externalisation et de perte de compétences internes car les outils sont souvent développés par des acteurs externes.

Le risque est de remplacer la dépendance aux prestataires par une dépendance aux outils IA :

- Moins de compétences internes entraîne une perte des qualifications et des savoir-faire, et menace le devenir du métier,
- Moins de développement interne, plus d'outils externes : la maîtrise du système d'information est en danger.

Une Sécurité sociale dépendante est une Sécurité sociale fragilisée.

➤ **Une nouvelle classification déjà inadaptée :**

Les métiers de l'informatique évoluent très rapidement avec l'arrivée de l'IA :

- De nouvelles compétences à acquérir (supervision d'IA, validation de code généré, rédaction de prompts...),
- Des responsabilités accrues (contrôle, qualité, sécurité des systèmes)

Mais la classification actuelle ne suit pas du tout ces évolutions. Aujourd'hui ces nouvelles compétences ne sont ni reconnues, ni intégrées dans les référentiels métiers, ni valorisées dans les parcours de carrière.

Résultat, les agents montent en compétences sans reconnaissance ni progression avec le risque majeur du déclassement et de la démotivation des informaticiens expérimentés, dont l'expertise n'est plus correctement valorisée : **double peine pour les informaticiens.**

Avec l'IA, les informaticiens subissent une situation particulièrement injuste :

- Moins de pratique technique et fonctionnelle (moins de conception, plus de validation),
- Plus d'exigences et de responsabilités sur les pans d'activités générés par l'IA,
- Aucune reconnaissance à la hauteur de leur mérite et de leur investissement.

Concrètement :

- On demande aux informaticiens de faire évoluer leur métier, d'intégrer de nouveaux outils, de garantir la qualité de systèmes de plus en plus complexes.

Tout cela sans revalorisation, ni évolution de carrière ou autres perspectives significatives.

En résumé : travailler avec plus de contraintes et de responsabilités sans reconnaissance.

Nos revendications :

Face à une transformation brutale de nos métiers nous exigeons **des garanties immédiates pour protéger nos emplois, nos compétences et nos conditions de travail :**

- ✓ **Transparence totale** sur l'ensemble des projets IA (roadmap, cas d'usage, impacts réels sur les informaticiens),
- ✓ **Consultation systématique des représentants du personnel** à chaque déploiement impactant les métiers et/ou les conditions de travail,
- ✓ **Zéro suppression d'emplois liée à l'IA** : les gains de productivité doivent bénéficier aux agents pour alléger leur charge de travail, et non pas réduire les effectifs,
- ✓ **Un plan de formations qualifiantes à la hauteur**, permettant une montée en compétence réelle et durable (et non une simple acculturation) pour tous les informaticiens,
- ✓ **Réinternalisation des compétences stratégiques**, pour garantir la maîtrise du système d'information et éviter toute dépendance critique,
- ✓ **Reconnaissance des compétences IA dans la classification**, avec une adaptation réelle des grilles et des parcours professionnels,
- ✓ **Revalorisation des métiers informatiques**, à la hauteur des responsabilités, des exigences croissantes et de l'investissement engagé pour soutenir la transformation numérique,
- ✓ **Encadrement strict des usages de l'IA**, avec des règles claires pour protéger les agents et garantir la qualité du service public,
- ✓ **Refus du « management algorithmique »** : nous refusons que des outils ou des IA pilotent, surveillent ou évaluent le travail des agents à la place de l'humain,
- ✓ **Prise en compte effective des risques psychosociaux**, avec des mesures concrètes de prévention et des suivis réguliers (charge de travail, perte de sens, anxiété, ...)

L'IA ne doit pas servir à faire moins avec moins d'agents, mais mieux avec des agents reconnus, formés et respectés. Elle ne doit pas non plus se faire contre les salariés car l'IA peut être un progrès, mais sans garanties et sans cadre, elle déqualifie, fragilise, déshumanise le travail, et devient un risque psycho-social majeur.

En tout état de cause nous exigeons un respect des garanties fondamentales :

- * Le droit à la déconnexion,
- * Une charte IA intégrant les revendications,
- * L'interdiction de toute décision ou surveillance RH automatisée,
- * La prise en compte de l'impact environnemental dans tous les cas d'usage au titre de la RSE.

Face aux transformations en cours, la CPPI continuera d'intervenir auprès de l'Ucanss pour exiger une véritable reconnaissance des métiers informatiques, des garanties pour les agents et une évolution réelle des classifications.

Rien ne se fera sans la mobilisation des informaticiens eux-mêmes. Ensemble, faisons entendre notre voix pour défendre nos métiers, nos compétences et nos conditions de travail.



POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

**Contactez les élus ou représentants SNFOCOS
présents dans votre organisme**

ou adhérez directement via le formulaire en ligne sur :

<https://snfocos.org/adherer/>



Snfocos

Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

Un syndicat en action, une force pour les cadres